

66^e RALLYE DE LORRAINE

Coupe de France des rallyes (coefficient 4)

10, 11 et 12 septembre 2021

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :

- Lundi 26 juillet.

Ouverture des engagements :

- Lundi 26 juillet.

Clôture des engagements :

- Lundi 30 août.

Parution et distribution du carnet d'itinéraire :

- Samedi 4 septembre de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00, Bar le Cardinal, 42 Rue d'Epinal, St Dié-des-Vosges, 03.29.56.28.44.
- Dimanche 5 septembre de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00, Bar le Cardinal, 42 Rue d'Epinal, St Dié-des-Vosges, 03.29.56.28.44.
- Vendredi 11 septembre de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00, Bar le Cardinal, 42 Rue d'Epinal, St Dié-des-Vosges, 03.29.56.28.44.

Dates et heures des reconnaissances :

- Samedi 4 septembre de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30
- Dimanche 5 septembre 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30
- Vendredi 10 septembre de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30.

Vérifications des documents le :

- Vendredi 10 septembre de 16h00 à 21h00

Lieu : Salle Carbonnar, 27 Place de l'Europe, 88100 Saint-Dié-des-Vosges

Vérifications des voitures le :

- Vendredi 10 septembre de 16h15 à 21h15

Lieu : Place de l'Europe, 88100 Saint-Dié-des-Vosges

Heure de mise en place du parc de départ le :

- Vendredi 10 septembre à l'issue des vérifications techniques,

Site Capstone au bout du Chemin de la Grande Fourrière, 88100 St Dié des Vosges.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le :

- Vendredi 10 septembre à 20h30,

Lieu : PC Course, Bureau MEAM, Z.A. d'Hellieule, 88100 Saint-Dié-des-Vosges.

Publication des équipages admis au départ le :

- Vendredi 10 septembre à 23h00, panneau d'affichage,

Lieu : PC Course, Bureau MEAM, Z.A. d'Hellieule, 88100 Saint-Dié-des-Vosges

Publication des heures et ordres de départ de la 1^{ère} étape :

- Vendredi 10 septembre à 23h15, panneau d'affichage,

Lieu : PC Course, Bureau MEAM, Z.A. d'Hellieule, 88100 Saint-Dié-des-Vosges

Départ de la 1^{ère} étape :

- Samedi 11 septembre à, 10h00,

Parc fermé, Site Capstone au bout du Chemin de la Grande Fourrière, 88100 St Dié des Vosges.

Arrivée de la 1^{ère} étape :

- Samedi 11 septembre à partie de 15h48,

Site Capstone au bout du Chemin de la Grande Fourrière, 88100 St Dié des Vosges.

Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape :

- Samedi 11 septembre à 21h.

Lieu : PC Course, Bureau MEAM, Z.A. d'Hellieule, 88100 Saint-Dié-des-Vosges.

Départ de la 2^{ème} étape :

- Dimanche 12 septembre à, 9h00,

Parc fermé, Site Capstone au bout du Chemin de la Grande Fourrière, 88100 St Dié des Vosges

Arrivée de la 2^{ème} étape :

- Dimanche 12 septembre à, 15h58,

Parc fermé, Site Capstone au bout du Chemin de la Grande Fourrière, 88100 St Dié des Vosges

Vérification finale le :

- Dimanche 12 septembre,

Autovision Contrôle Technique, 20 chemin du Paquis, 88100 Saint-Dié des Vosges

Publication des résultats du rallye :

- 30' après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé d'arrivée.

Panneau d'affichage, Au parc d'arrivée, place Jules Ferry et PC Course

Taux horaire de la main d'œuvre :

- 60 € TTC

Remise des prix le :

- Dimanche 12 septembre

Tour de la liberté, Place Jules Ferry

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Club Lorrain, en qualité d'organisateur Administratif et Technique, organisent les 10,11 et 12 septembre 2021, le 66^{ème} rallye National de Lorraine, **participation étrangère autorisée.**

Cette épreuve sera doublée d'un rallye d'un rallye VHC et VHRS.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Grand Est le 14 /06/21 sous le numéro 30 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(numéro)... en date du ...(date).....

Comité d'Organisation

Président : **Maxime Bourguignon**

Membres : **Les membres de l'Asac Lorrain.**

Secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone : **0975 05 68 54** Port. : **06 20 30 21 05**

Site internet. : **www. asaclorrain.eu** Email. : **asac.comite@wanadoo.fr**

Permanence du Rallye :

1ère étape : PC Course, Bureau MEAM, Z.A. d'Hellieule, 88100 Saint-Dié-des-Vosges.

2ème étape : PC Course, Bureau MEAM, Z.A. d'Hellieule, 88100 Saint-Dié-des-Vosges.

Organisateur technique

Nom : **Asac Lorrain**

Président : **Maxime Bourguignon**

Secrétariat du rallye : **Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.**

Téléphone : **0975 05 68 54** Port. : **06 07 09 00 54**

« Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA ».

1.1P. OFFICIELS

Fonction	Nom Prénom	N° de Licence
Observateur FFSA	Gérard TEXIER	
Président du Collège	COTTET Patrice	8012
Membre du Collège	LATOUCHE Marie Line	234919
Membre du Collège	CONDAMIN Claude	122813
Secrétaire de Collège	PECCAUD Michelle	2309
Directeur de course Général	HAZARD Jan Hug	1505
Directeur de course Adjoint Pc	DUMAS Frédéric	188389
Directeur de Course Vhrs	LEUVREY JEAN-CLAUDE	88
Directeur de course Es au Pc Adjoint Nouveau départ	BIDAL Jean Charles	1625
Directeur de course Es au Pc	LOUDIN Jean Christophe	
Directeur de course Es au Pc	LOUDART Fabrice	8912
Directeur de course Es au Pc	CLAUDE David	221403
Stagiaire PC	Gallaire Christophe	242385
Directeur de course en Es	DEVAUX Olivier	1751
Directeur de course en Es adjoint	LEONATE Michel	
Directeur de course en Es	SICHLER JEAN-JACQUES	17673
Directeur de course en Es adjoint	NASAZZI François	11062
Directeur de course en Es	ANGELMANN ALAIN	214977
Directeur de course en Es adjoint	PEUGEOT Martial	44386
Relation Concurrents	ANGELMANN JOCELYNE	233639
Relation Concurrents	HORALA Gilbert	12674
Médecin Chef	DIDELOT JEAN-PAUL	6378
Médecin en Es	CUNIN Brice	203302
Médecin en Es	WIEDENKELLER MICHEL	146262
Médecin en Es	FARDOUET Pascale	
Responsable Sécurité Autorité	BOURGUIGNON Maxime	230971
Responsable Commissaires Technique	CHARBONNEAU Marc	47435

Commissaire Technique	LORRAIN MICHEL	105082
Commissaire Technique	DERCHE DENIS	33547
Commissaire Technique Responsable Nouveau départ	PROTOIS GERARD	1906
Commissaire Technique	HAEFFELIN DANIEL	
Commissaire Technique	SALTZMANN Michel	15471
Chrono	Mesdames et Messieurs de la Ligue Grand Est du sport Automobile et des Ligues Voisines	
Classement informatique	LC Chrono + Gérard PEUREUX	
Juge de Fait	NOIRANT Maurice Sophie	230011
Responsable Administratif	PEUREUX Odile	11716
Responsable Commissaire	GERARD Sébastien	19534
Responsable Parc de regroupement	VERMEULEN Franck	3295
Véhicule Tricolore	ROMBOURG FRANCIS	34694
Véhicule Info/Sono	SERNAGLIA Joël	56895
Véhicule Info/Sono	VARREY ERIC	50418
Véhicule Damier	WAMBACH JEAN	3030
Relation Presse	DUBOIS Jean-rené	3437

1.2P. ELIGIBILITE

Le 66^e Rallye National de Lorraine compte pour la Coupe de France des rallye 2021 coef.4 et le championnat de la **Ligue Grand Est du Sport Automobile 2021**

- Le Championnat du Luxembourg des rallyes 2021
- L'Euro – Rallye - Trophée
- Le Trophée Féminin « Lucie VAUTHIER ».

Le Trophée Lucie Vauthier récompense le meilleur équipage féminin. Le trophée ne sera attribué que si l'équipage termine le rallye sans passer par le rallye 2

- Le Trophée « Christian FRA »

Le Trophée Christian FRA récompense le meilleur équipage jeune (Age du pilote et copilote cumulé). Le trophée ne sera attribué que si l'équipage termine le rallye sans passer par le rallye 2

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés consulteront à partir du lundi 14 septembre, l'heure de convocation aux vérifications administratives, sur le Web : www.asaclorraine.eu.

Un système de pointage sera mis en place et tout retard sera sanctionné par une amende conforme au barème FFSA. Néanmoins, il sera possible de passer aux vérifications avant l'heure théorique mentionnée sans pénalités.

Lors de ces vérifications les concurrents devront présenter les documents suivants :

- Permis de conduire (pilote et co-pilote) en cours de validité
- Licence sportive (pilote et co-pilote) valable pour l'année en cours

Les équipages devront présenter au relation concurrent présent au H –10 minutes (rentrée de l'équipage en parc fermé avant le départ du rallye) les originaux de leurs permis de conduire et de leurs licences.

- Photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation
- Photocopie de la 1ère page du passeport technique de la voiture

- Attestation d'autorisation de prêt de voiture le cas échéant
- Les deux fiches d'enregistrement des équipements de sécurité

Ils recevront les documents et stickers nécessaires à l'identification de leur voiture, les fiches de contrôle des reconnaissances et contre émargement le briefing pilote écrit.

Les voitures devront être obligatoirement "stickers" (plaques, numéros, publicité etc....) avant de passer aux vérifications techniques.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au « 66^{ème} Rallye National de Lorraine » doit adresser au secrétariat du rallye, Asac Lorrain, Boulevard Barthou - Bp 104 - 54503 Vandoeuvre Cedex.

la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée, avant le **Lundi 30 Aout à minuit (cachet de la poste faisant foi).**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **110 voitures**, (133 maxi avec le rallye Vhc et Vhrs)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **590€** + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est.
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1180 €** + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est.
- Équipage complet Asac Lorrain, Asa Nancy et plus de 150 kms du départ : 520€ + 6€ Challenge des commissaires de la Ligue Grand Est.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque établi à l'ordre de l'A.S.A.C. LORRAIN).

Pour les engagements envoyés par e-mail, la demande ne sera prise en compte qu'à réception dans les 48h du montant de l'engagement.

De par leur engagement, les concurrents et équipages déclarent connaître les risques inhérents aux rallyes et les assumer. Ils déclarent en outre connaître et accepter tous les règlements applicables à ce rallye.

La demande d'engagement devra également être accompagnée des documents suivants :

la photocopie des permis de conduire et licences sportives des deux membres de l'équipage

la photocopie de la 1ère page du passeport technique de la voiture

la photocopie de la 1ère page de la fiche d'homologation de la voiture

des deux fiches d'enregistrement des équipements de sécurité

Les chèques seront encaissés à partir du vendredi 10 septembre.

La confirmation d'engagement se fera obligatoirement par mail.

Les forfaits devront être déclarés obligatoirement PAR ECRIT au siège de l'ASA ou par mail à :

asac.comite@wanadoo.fr

En cas de non présentation, l'organisateur remboursera, avec déduction d'une retenue variable, les droits d'engagements aux concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ du rallye.

La retenue sera de : 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye et de 50% pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

Pour les personnes non excusés et non présentés aux vérifications administratives, l'intégralité de l'engagement sera retenue. Merci de votre compréhension.

3.3P. ORDRE DE DEPART.

Le rallye Moderne partira 15 minutes après le dernier concurrent du rallye VHC.

3.3.1. Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête. Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire, hors pénalités routières (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue), avec possibilité de reclassement des pilotes prioritaires et des pilotes acceptés en "nouveau départ après abandon" par le Collège des Commissaires Sportifs quand le cas est prévu.

3.3.2. Attribution des numéros.

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement standard des Rallyes FFSA.

Le Championnat du Luxembourg des Rallyes est ouvert aux voitures des groupes et classes suivants :

Classe RC1

Groupe WRC1.6T : moteur 1,6 Turbo # Groupe WRC2T : moteur 2,0 Turbo

Groupe A de plus de 2000 cm3

Classe RC2

Groupe Rally2

Groupe Rally2 Kit (VR4K)

Groupe NR4 de plus de 2000 cm3 (N4 actuel)

S2000-Rallye : moteur 2000 cm3 Atmosphérique

S2000-Rallye : moteur 1600 cm3 Turbo (RRC)

Classe RGT

Groupe RGT

Classe RC3

Groupe Rally3 (atmosphérique entre 1390 cm3 et 2000 cm3 et turbo entre 927 cm3 et 1620 cm3)

Classe RC4

Groupe Rally4 (atmosphérique entre 1390 cm³ et 2000 cm³ et turbo entre 927 cm³ et 1333 cm³)

Groupe R3 (atmosphérique entre 1600 cm³ et 2000 cm³ et turbo entre 1067 cm³ et 1333 cm³)

Groupe R3 (turbo jusqu'à 1620 cm³ / nominal) # Groupe A jusqu'à 2000 cm³

Groupe N entre 1600 cm³ et 2000 cm³

Classe RC5

Groupe Rally5 (atmosphérique jusqu'à 1600 cm³ et turbo jusqu'à 1333 cm³ – annexe J 2021) # Groupe

Rally5 (atmosphérique jusqu'à 1600 cm³ et turbo jusqu'à 1065 cm³ - annexe J 2018) # Groupe N

(atmosphérique jusqu'à 1600 cm³)

Classe E1a

Groupe E1-National / E1-FIA jusqu'à 1600 cm³

Classe E1b

Groupe E1-National / E1-FIA entre 1600 cm³ et 2000 cm³

Classe E1c

Groupe E1-National / E1-FIA entre 2000 cm³ et 3000 cm³

Classe E1d

Groupe E1-National / E1-FIA de plus de 3000 cm³

Remarque : Un passeport technique est obligatoire pour toutes les voitures. L'absence d'un passeport technique entraîne une amende de 200 €.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA 2021.

4.3.1.2. Pendant toute la durée du rallye, aucune réparation par une assistance n'est autorisée en dehors du parc d'assistance.

En dehors du parc d'assistance, à l'exclusion des zones soumises au régime de parc fermé, toute réparation pourra être effectuée par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage, sans intervention ni apport extérieur.

Cette éventuelle intervention devra obligatoirement être effectuée sur l'itinéraire exact du rallye ou sur des aires dégagées adjacentes, sous réserve que la voiture soit directement visible par un officiel circulant sur l'itinéraire du rallye.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par des juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à la disqualification.

L'assistance sera autorisée dans les lieux définis dans le road book.

4.3.2.1. Dans chaque parc d'assistance il est demandé aux concurrents :

- de tenir à proximité immédiate et de manière visible de l'emplacement de chaque voiture de course, un extincteur pour foyers A, B et C d'une capacité minimale de 5 kg, ayant fait l'objet d'un contrôle depuis moins de 2 ans,
- d'utiliser des contenants à hydrocarbures conformes aux normes hydrocarbures,
- de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche (3 m x 5 m minimum) et résistante aux hydrocarbures d'une surface au moins égale à celle de la voiture,

- de disposer sous la partie mécanique de chaque véhicule d'assistance une bâche de protection étanche et résistante aux hydrocarbures,
- de prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.

Un juge de faits vérifiera la bonne observation de ces prescriptions. Les commissaires y seront également habilités.

En outre, il est précisé que le piquetage est interdit.

Une pénalité de 200 € sera appliquée pour chaque infraction constatée. Le montant de la pénalité sera conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 66^e Rallye de Lorraine représente un parcours de **490,90km**

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de **130,88 km**

1ère étape :

ES 1-4 « la Bourgonce - Mortagne » 14,80 km,

ES 2-5 « Les Arrentes - Corcieux » 6,00 km,

ES 3-6 « Vanémont - Taintrux » 9,30 km,

Soit, 60,20 km d'Es.

2e étape :

ES 7-10 « les Molières - Nayemont les Fosses » 7,10 km

ES 8-11 « Pierre Percée » 14,40 km

ES 9-12 « Montigny - Herbéviller » 13,84 km

Soit, 70,68 km d'Es.

6.1.1P. DOUBLURE

Cette épreuve sera doublée d'un rallye d'un rallye VHC et VHRS

6.2. RECONNAISSANCES

La matérialisation au sol sera effective à l'ouverture des reconnaissances pour l'ensemble des ES.

Avant tout, il est particulièrement demandé aux concurrents de respecter scrupuleusement le Code de la Route au cours de leurs reconnaissances de l'itinéraire du rallye.

Ils ne doivent en aucun cas effectuer des séances d'essais de vitesse.

Il convient à chacun de se montrer digne de la compréhension et de la sympathie manifestée par les habitants des communes traversées, en veillant à la sécurité et à leur tranquillité.

Une feuille de contrôle des reconnaissances est intégrée au road book.

Cette feuille devra être présentée à chaque demande et sera remise impérativement au CH d'entrée des vérifications techniques.

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, indiquer eux-mêmes avec un stylo à bille l'heure de passage sur leur feuille de pointage aux endroits indiqués sur le road book (qui sont les départs et les arrivées, mais aussi d'autres points sur le parcours).

Des pointages intermédiaires seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en contrôlant leur heure de passage à divers points du parcours.

Tout concurrent doit présenter immédiatement sa feuille de pointage à ces contrôles.

Les reconnaissances devront s'effectuer dans le cadre de la réglementation F.F.S.A. et du respect du code de la route sur route ouverte.

Les reconnaissances auront lieu le :

- Samedi 4 septembre de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30
- Dimanche 5 septembre 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30
- Vendredi 10 septembre de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h30.

Le nombre de passages autorisés dans chaque es et de 3, des contrôles seront effectués.

6.2.7. PENALITES

A. Reconnaissances en dehors des jours et heures autorisés ou non-respect du nombre maximum de passages ou en cas d'utilisation d'un véhicule qui n'est pas de série lorsque c'est le cas :

départ refusé,

amende identique à la valeur des droits d'engagement du rallye, # demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA.

Les pénalités sont cumulées.

B. Pendant les reconnaissances, en cas d'infraction au code de la route ou aux prescriptions spécifiques édictées par les autorités publiques et/ou l'organisateur du rallye, constatée par un officiel de l'organisation, les pénalités ci-dessous, seront infligées :

1ère infraction : amende de 160 € et 10 secondes de pénalité # 2ème infraction : amende de 320 € et 1 minute de pénalité

3ème infraction : disqualification

C. Autres infractions

1ère infraction, selon la gravité :

Pénalité en temps : de 1 minute à 3 minutes # ou départ refusé

ou/et amende du montant de l'engagement au rallye concerné.

2ème infraction :

interdiction de prendre le départ, # demande de sanction à la FFSA

amende du double du montant de l'engagement du rallye.

Les trois pénalités sont cumulées.

Ces pénalités seront infligées par le Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

7.1.7. ROAD-BOOK

Les carnets d'itinéraire dits : « road-book », décrivant en détail l'itinéraire à suivre, obligatoire, sous peine de disqualification, seront disponibles le :

- Samedi 4 septembre de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00, Bar le Cardinal, 42 Rue d'Epinal, St Dié-des-Vosges, 03.29.56.28.44.
- Dimanche 5 septembre 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00, Bar le Cardinal, 42 Rue d'Epinal, St Dié-des-Vosges, 03.29.56.28.44.
- Vendredi 11 septembre de 8h00 à 12h00, 13h00 à 18h00, Bar le Cardinal, 42 Rue d'Epinal, St Dié-des-Vosges, 03.29.56.28.44.

7.3.5. Le pointage du carnet ne peut être effectué que si les deux membres de l'équipage ainsi que la voiture se trouvent dans la zone de contrôle.

Pour les CH qui précèdent le départ d'une ES, le pointage sera obligatoirement effectué équipage à bord.

7.3.17. NOUVEAU DEPART APRES ABANDON

Tout concurrent ayant abandonné ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye à compter du départ de l'étape suivante aux conditions suivantes :

avoir signifié par écrit * à un chargé des relations avec les concurrents (à l'aide du document figurant dans le road-book) son intention de réintégrer le rallye.

avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des commissaires techniques dans une plage horaire fixée par l'organisateur, indiquée dans le règlement particulier.

*NB : les demandes écrites devront parvenir au collège des commissaires sportifs, via la direction de course, AU PLUS TARD, au début de la réunion de fin d'étape, dont l'horaire est affiché.

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

pour chaque épreuve spéciale non terminée ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes.

pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, à l'exception des éventuels points de bonus (départ et arrivée).

Dès lors que le collège des commissaires sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course, les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le collège des commissaires sportifs.

Le collège des commissaires sportifs pourra modifier cette méthode de classement : # pour les pilotes prioritaires FIA et FFSA

pour les autres pilotes en fonction de leurs performances réalisées au cours de l'étape.

En tout état de cause, le collège des commissaires sportifs pourra à tout moment retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le Rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Trois Commissaires choisis par les Responsables des Commissaires seront récompensés par une coupe chacun.

Les prix aux concurrents seront distribués : Prix Cumulables

SCRATCH	1er	320 €.	+ 1 coupe
	2ème	140 €.	+ 1 coupe
	3ème	70 €.	+ 1 coupe

CLASSE	1er	220 € + 1 coupe	(120 € si moins de 4 partants)
	2ème	120 €.	+ 1 coupe (si au moins 6 partants)
	3ème	60 € + 1 coupe	(si au moins 10 partants)

1 coupe + prime au 1er Equipage Féminin
Prime Trophée Féminin « Lucie VAUTHIER ».

1 coupe + prime au 1er Equipage Jeune
Prime Trophée « Christian FRA ».

Championnat du Luxembourg et ERT

1^{er} - une coupe
2^{eme} - une coupe
3^{eme} - une coupe

Les chèques seront envoyés au plus tard pour le 30 septembre 2021.

La remise des prix se déroulera à l'issue de l'arrivée, Tour de la liberté,
Place Julles Ferry